

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Verviers

ARRETE DE POLICE

Ville de LIMBOURG

La Bourgmestre,

Vu les articles 133, al.2 et 135§2 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la Loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013 ;

Vu l'ordonnance de police administrative générale votée par la Conseil communal du 20/12/2021 ;

Considérant que la SPRL Bernard LONGTAIN rue Tivoli 11 à 4710 LONTZEN – 0479/287.102 doit réaliser des travaux d'égouttage rue Moulin en Rhuyff, 20 ;

Attendu que ce travail va entraîner une fermeture totale de la voirie à hauteur de l'immeuble concerné ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement rue Moulin en Rhuyff à partir du numéro 31 jusqu'au numéro 19 ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents ;

Considérant qu'il y a urgence ;

ARRETE

Art. 1er : le mardi 30 avril 2024 de 08h à 17h00 :

- Rue Moulin en Rhuyff :
 1. La circulation sera interdite à hauteur du n°20, les véhicules circuleront de part et d'autre de la fermeture dans les 2 sens de circulation ;
 2. Le stationnement sera interdit du numéro 31 au numéro 19 ;
 3. L'arrêt de bus TEC sera déplacé rue Brüll.
- Rue de la Fontaine : les véhicules circuleront dans les 2 sens, la circulation sera gérée par des feux tricolores.

Art. 2 : Les signaux requis conformes à ceux prévus par le Règlement Général sur la police de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits requis.

Art. 3 : Toute infraction aux termes de la présente ordonnance est passible d'une amende administrative de maximum 350 €, conformément à la Loi SAC du 245 juin 2013.

Art. 4 : Le présent Arrêté sera transmis à :

Monsieur le chef de Corps de la Police de la Zone du Pays de Herve,

Monsieur le Commissaire de Police – Antenne de Police de Welkenraedt,

A l'antenne de Police de Limbourg.

Fait à Limbourg, le 24 avril 24.

La Bourgmestre,


Valerie DEJARDIN



La Bourgmestre de la Ville de Limbourg certifie que l'arrêté de police ci-dessus a été affiché aux valves de l'Administration communale, avenue V. David 15 du 24 avril au 30 avril 24.

La Bourgmestre, V. DEJARDIN